

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par D. VIALAS - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent excusé pour raison professionnelle : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - N. LECLERC

2. Vente des parcelles communales DB 139, 140, 142, 143, 145 et 146 à différents tiers

La commune de Marseillan est propriétaire des parcelles DB 139, 140, 142, 143, 145 et 146. Ces dernières n'ont pas d'intérêt patrimonial.

Les propriétaires suivants : Mmes NAEGELY Julie et Michèle, et M. et Mme JEANDIN, souhaitent acquérir les parcelles adjacentes à leur propriété pour un montant de 11,50 € le m², comme la première délibération du 12 février 2020.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente des parcelles :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Futurs propriétaires	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
DB	139, 146, 143	19 rue des Albizzias	Mmes NAEGELY Julie et Michèle	11,50€/m ²	336 m ²	3864,00€
DB	140, 145, 142	17 rue des Albizzias	M. et Mme JEANDIN Jean-François	11,50€/m ²	461 m ²	5301,50€

Tous les frais, droits et autres sont à la charge des acquéreurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

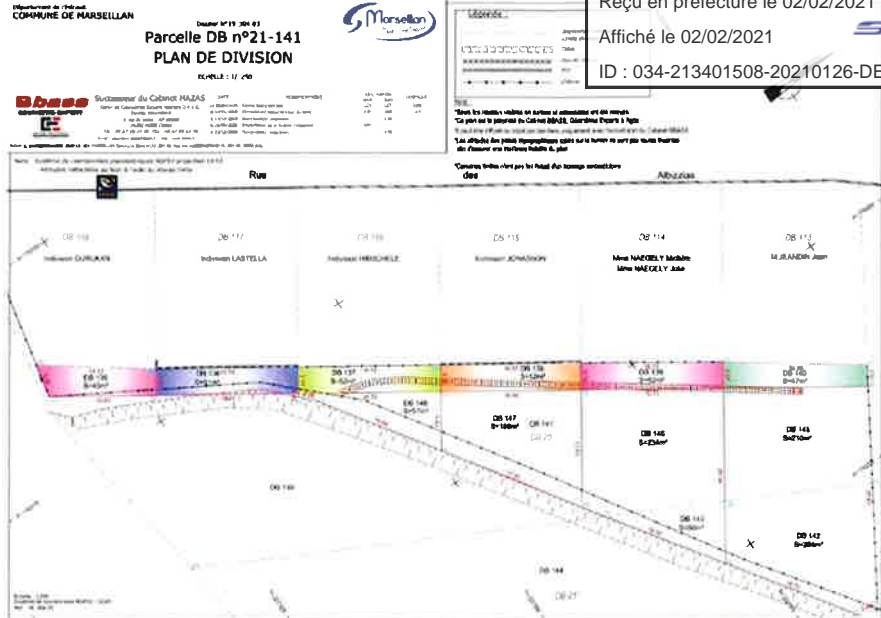
Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le 02/02/2021

ID : 034-213401508-20210126-DEL21_01_26_02-DE



LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire
DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour : 23 ; Contre : 3 ; Abstention 1)

Accepte la vente des parcelles communales :

- DB 139, 143, 146 à Mmes Naegely pour un montant total de 3864,00€ ;
- DB 140, 142, 145 à M. et Mme Jeandin pour un montant total de 5301,50€.

Tous les frais, droits et autres sont à la charge des acquéreurs.

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

